



European Repair Alliance

Manifeste

Graz, le 21 mai 2024

En tant qu'Alliance européenne de la réparation (ERA), nous nous engageons passionnément à créer un avenir durable et respectueux de l'environnement. Nous croyons fermement que la réparation joue un rôle clé dans la lutte contre les déchets électroniques et la promotion d'une économie circulaire.

Nous proposons une taxe de réparation de 6% sur les nouveaux appareils électroniques grand public (smartphones, ordinateurs, appareils photo, etc.) afin d'encourager les propriétaires à réparer leurs produits électroniques plutôt que de les jeter et de les remplacer par des neufs. Cette taxe sur tous les produits électroniques vendus dans l'UE permettrait de générer suffisamment de fonds pour proposer des réparations entièrement gratuites. La taxe serait supportée à parts égales par les fabricants, les distributeurs et les particuliers, à hauteur de 2% chacun. La valeur totale des réparations d'appareils électroniques grand public dans l'UE était de 9,87 milliards d'euros en 2019. Rien que les produits électroniques grand public vendus dans l'UE en 2019 auraient ainsi pu générer des fonds à hauteur de plus de 11,7 milliards d'euros. Pour 10€ d'achat, cela représenterait 0,20€ pour les consommateurs, 2€ pour 100€ et seulement 20€ pour 1.000€.

Ce système aurait deux autres avantages:

Les consommateurs font l'économie d'assurances privées coûteuses, qui ne sont souvent pas disponibles pour moins de 100€ par an. La taxe de réparation est unique et ne coûte qu'une petite partie de l'assurance.

Si la taxe est payée, l'incitation à utiliser effectivement l'offre est plus forte. Les appareils sont réparés au lieu d'être jetés.

Cette mesure permettrait non seulement de stimuler l'économie de la réparation, mais aussi d'augmenter la compétitivité dans le secteur de la réparation, de produire nettement moins de déchets électroniques et de faire baisser le prix global des réparations. En prolongeant la durée de vie des produits électroniques, nous préservons les ressources, économisons de l'énergie et contribuons de manière significative à la protection de l'environnement. Nous appelons la Commission européenne, les États membres de l'UE et tous les autres acteurs concernés à soutenir notre demande d'une taxe sur la réparation des appareils électroniques afin de créer ensemble un avenir durable pour notre société et notre planète.



Ensemble, nous pouvons créer un monde dans lequel la réparation n'est pas seulement une option, mais une évidence. Travaillons ensemble pour renforcer la culture de la réparation et assurer un avenir durable pour les générations futures.

Comment fonctionne l'association :

ERA introduit le concept de la contribution volontaire à la réparation. Toute personne physique peut faire un don à l'association et contribuer à ce que les dons collectés soient utilisés pour le remboursement des réparations d'appareils électroniques grand public. Des coopérations et des partenariats doivent permettre de collecter des fonds supplémentaires. À partir d'un objectif de dons de 20.000 €, l'association souhaite commencer à rembourser les frais de réparation à 100%.

Pour les entreprises partenaires ou de réparation

Les entreprises partenaires ou réparatrices ont accès au réseau de l'ERA en tant que membres extraordinaires et cotisants. Notre objectif est d'offrir à toutes les entreprises du secteur de la réparation et de l'électronique grand public, telles que les garages, les revendeurs et les fabricants, une plate-forme leur permettant de se mettre en réseau et d'échanger leurs connaissances. En payant une taxe de réparation, ces entreprises peuvent bénéficier d'avantages supplémentaires, tels qu'une augmentation du chiffre d'affaires grâce à l'offre de réparations gratuites, un avantage concurrentiel et un gain d'image.

A l'avenir, les consommateurs recevront un aperçu de toutes les entreprises de réparation afin de trouver rapidement et facilement des rendez-vous et des offres de réparation.

Déroulement de la réparation gratuite

Les consommateurs apportent leurs appareils défectueux ou endommagés à l'atelier de leur choix. Après la réparation, ils reçoivent une facture qui peut être envoyée sur le site web de l'ERA ou par courrier. Après vérification, le montant de la réparation est remboursé sur le compte bancaire indiqué.

Si les consommateurs ne peuvent pas avancer le montant de la facture, ils peuvent demander un remboursement anticipé sur la base d'une estimation ou d'un devis sur le site web de l'association. Le justificatif original doit être fourni dans un délai de quatre semaines. Si l'estimation était trop élevée, l'association peut prélever le montant excédentaire par prélèvement automatique.

Alliance européenne de réparation